

## FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2018-2019 À TIRER EN RECTO-VERSO

Si la fonction n'existe pas, impression de la page 2 sur la même feuille qui aura été retournée

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Téléphones : fixe : \_\_\_\_\_

portable : \_\_\_\_\_

Taille: \_\_\_\_\_ cm Latéralité: \_\_\_\_\_ (droitier ou gaucher)

Profession : \_\_\_\_\_  
*profession des parents pour un jeune à charge*

Adresse : \_\_\_\_\_

e-mail (écrite avec soin pour une bonne lisibilité): \_\_\_\_\_

### MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ÉTABLISSEMENT DE LA LICENCE

⇒ Retourner au club cette **fiche d'inscription** renseignée et signée. Lui est associé un **engagement à participer aux déplacements** qui est à signer, pour les mineur(e)s, par l'un des parents.

⇒ L'accompagner de la **cotisation annuelle** (licence-assurance comprise) qui s'élève pour 2018-2019 à :

18 ans et plus (2000 et avant) **190 €**

13 ans à 17 ans (2005 - 2001) **175 €**

9 ans à 12 ans (2009 - 2006) **155 €**

8 ans et moins (2010 et après) **120 €**

loisirs **85 €**

*le chèque est à libeller à l'ordre du  
CSFD Handball - paiement fractionné possible  
par chèques remis simultanément lors de l'inscription*

**Réductions:** . *fontenois:* -5 € . *familles:* 2ème enfant: -5 € et 3ème enfant: - 10 €

*Pour cette saison 2018-2019, une paire de chaussettes "club" sera offerte pour toute licence "compétitive".*

⇒ **La demande d'établissement de licence est informatisée.** Voici quelques informations pour renseigner correctement votre demande de licence et y transférer les documents scannés demandés.

1) Vérifier et corriger si nécessaire les données qui figurent dans les parties "identité" et "adresse et contact" du formulaire fédéral (ou les renseigner complètement pour un nouvel adhérent).

2) Dans la partie "licence", bien indiquer le type de licence demandée. Les mentions "taille" et "latéralité" sont **obligatoires**, y compris pour les loisirs et les dirigeants.

3) Numériser les documents suivants puis les transférer dans la partie "justificatifs" du formulaire:

☉ **photographie** type "identité" récente -format image moins de 500 ko- (*reste valable 3 ans*)

☉ **pièce d'identité** : recto de la carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport ou encore page du livret de famille pour les plus petits, ... (*reste valable 3 ans*)

☉ **certificat médical** pour les joueurs, les arbitres et les loisirs (**modèle joint** qui précise bien "apte à la pratique du handball en compétition ou en loisir"). Le médecin doit le signer et y apposer impérativement son tampon. *Sans problème de santé particulier, ce certificat médical reste également valable 3 ans... mais il faudra cependant fournir annuellement une attestation de santé* (page 1 du **modèle joint**)

☉ **autorisation parentale** pour les mineur(e)s (**modèle joint**).

4) **Finaliser** ce qui fait apparaître une nouvelle page.

Après avoir pris connaissance de l'info RGPD de la notice "DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UNE LICENCE", cocher éventuellement les 2 premières cases de cette page. Cocher pour terminer la dernière case en bas qui correspond à "*je reconnais avoir lu et pris connaissance...*" (**ceci est impératif!**). Enfin, **valider le formulaire** qui est alors renvoyé automatiquement dans Gest'hand pour vérification des données par le club.

⇒ C'est au club que revient la décision finale de transmettre le dossier informatisé à la ligue pour une qualification sous 24h. Cette ultime opération ne sera cependant déclenchée que lorsque le secrétariat sera en possession de la **fiche d'inscription**, de la **cotisation**, de l'**original du certificat médical** ou de l'**attestation de santé**.

5) Le règlement de la cotisation peut se faire informatiquement par carte bancaire sur le site sécurisé **www.apayer.fr/csfd-handball**:

- dans l'encadré **PAIEMENT**, indiquer paiement: **cotisation handball** et référence: **saison 2018-2019**
- dans l'encadré **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES** indiquer commentaire: **nom et prénom du licencié**

**Licence-assurance** - Le coût de la licence FFHB inclut des garanties de base « responsabilité civile » et « accidents corporels » négociées par la fédération avec les assurances MMA. Ces garanties sont décrites dans le contrat d'assurance, directement accessible à partir du formulaire informatisé de demande de licence et ensuite disponible sur le site de la FFHB. Si ces garanties vous paraissent insuffisantes, nous vous engageons à souscrire auprès de l'assureur et au tarif indiqué l'une des options complémentaires proposées.

◇ **Comme pour tous les sports, la pratique du handball nécessite d'être en bonne santé mais n'est pas pour autant sans risque d'accidents, parfois graves. Il est en conséquence indispensable d'être bien assuré(e).**

◇ Refuser de contracter l'assurance FFHB/MMA proposée au profit d'une autre n'entraîne aucune réduction sur le tarif FFHB de la licence.

***Je demande mon inscription au CSFD Handball et je signe après avoir pris connaissance des options d'assurance proposées par la MMA et du règlement intérieur administratif et sportif disponible sur le site du club et affiché au gymnase Ratel.***

Date de l'inscription :

Signature de l'adhérent(e)  
ou d'un parent pour les mineur(e)s

## DÉPLACEMENTS POUR COMPÉTITIONS

engagement des familles de nos jeunes

Comme le stipule l'article 4 du règlement intérieur administratif et sportif, **les déplacements pour les rencontres de jeunes programmées à l'extérieur sont à la charge des parents.**

Les cotisations ne couvrant qu'une moitié du budget du club, il est évident que la location d'un transport collectif ne peut être qu'exceptionnelle.

Une mutualisation des moyens est fortement conseillée puisqu'il suffit de 3 ou 4 véhicules pour transporter une équipe complète de jeunes. Un abattement fiscal est consenti aux bénévoles (parents au premier chef) qui assurent le transport des jeunes. Cet abattement, non négligeable, est proportionnel aux km effectués et aux frais de péage autoroutier engagés. Le document intitulé « déplacement de bénévoles et abattement fiscal », joint au verso du règlement intérieur, en donne toutes les modalités.

Pour assurer les déplacements de nos jeunes au cours de la saison 2018-2019, il est demandé aux parents d'adhérer aux conditions suivantes :

- **je m'engage à assurer au moins un déplacement de joueurs hors de l'agglomération dijonnaise par trimestre de compétition (soit au moins trois dans la saison) ;**
- je certifie sur l'honneur que le véhicule qui sera utilisé est correctement assuré et que son conducteur (moi-même, conjoint ou conjointe, grands-parents,...) est bien en possession d'un permis en cours de validité.

Date : \_\_\_\_\_

Signature :